

RELEVE DE DECISIONS

CA du 25 Mars 2010

restreint aux enseignants-chercheurs de rang professeur et maître de conférence

Patrick Capolsini

*Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance*

Représentants MCF : P. Capolsini, JM Chapuis, K. Maamaatuaiautapu, J. Munoz, S. Richaud,

Absents : N. Schmitt (procuration P. Capolsini)

Représentants PR : M. Debene, JM Goursaud, P. Ortega, L. Peltzer, E. Conte

Absents : P. Bianchini (procuration JM Goursaud)

• **Point 1** ??

Point confidentiel à la demande de l'intéressé.

• **Point 2** Avis sur les candidatures à l'avancement à la hors classe des MCF

Attention : la procédure a changé ! Nouvelle procédure :

- Dépôt électronique des dossiers de candidature par les candidats « promouvables » sur l'application nationale ELECTRA
- Réunion du CA restreint de l'établissement qui donne un avis sur les seules activités pédagogiques et d'intérêt général du candidat. Cet avis est transmis au CNU et au candidat qui peut faire des observations
- Décision du CNU sur une éventuelle promotion nationale et retour aux établissements de l'avis du CNU sur les dossiers recherche des candidats (seconde quinzaine de Mai)
- Décision des établissements, au vu de l'avis du CNU sur le dossier recherche, quant à l'attribution éventuelle d'un poste sur contingent local

Cette nouvelle procédure implique donc en particulier qu'un candidat n'ayant pas déposé de dossier CNU ne peut pas se porter candidat au titre du contingent local de l'établissement.

➤ 5 candidatures déposées (contre 10 l'an dernier) :

- G. Bourgeois : Maths, échelon 9
- J. Munoz : Espagnol, échelon 7
- A. Pfersmann, Lettres, échelon 8
- YL Sage : Droit, échelon 9
- L. Tumahai : Espagnol, échelon 7

Déroulement des débats :

- Ce nouveau système devrait nous inciter à désigner, en amont, deux rapporteurs par dossier. Sans doute trop tard pour cette année mais idée peut-être à retenir pour les prochaines années
- Devons nous donner un avis simple du genre « favorable », « très favorable », « réservé », ... ou écrire quelques lignes d'appréciation ? → long débat sur ce point, avis très partagés. Comment seront traités ces avis par le CNU ? Au final il est décidé de commencer à étudier les dossiers des 5 candidats et de décider ensuite.

Je ne donne pas de détails sur les discussions individuelles sur les dossiers. Tous les dossiers sont discutés de manière très franche et ouverte. Chacun donne son point de vue tant sur les activités au sein de l'UPF que sur celles exercées avant leur affectation dans l'établissement. Après étude des dossiers, le problème de l'avis détaillé ou succinct se pose de nouveau → il est décidé de rédiger une phrase très courte et de l'accompagner d'un « avis favorable », « très favorable » ou « réservé ».

Il est procédé à un vote individuel pour chacun des candidats quant à la mention et la « petite phrase » d'accompagnement.

Ajout à mon RD suite à une violente agression verbale d'un « collègue » :

Pour information, les critères retenus et évalués sur une dizaine d'années (y compris pour des collègues arrivés depuis peu à l'UPF) sont :

- Direction/direction adjoint de département
- Responsable d'équipe de recherche
- Responsabilité pédagogique
- Exercice d'un mandat électif (CA, CS, ...)
- Enseignant référent
- Gestion d'échanges étudiants avec Universités (Erasmus en particulier)
- Participation aux opérations de l'application « Post Bac »
- Participation aux présentations de l'UPF dans les lycées
- Participation aux journées portes ouvertes
- Participation au projet « aide à la réussite en licence »
- Présidence de jury de Bac
- Participation active à l'élaboration de maquettes de licence ou Master